

# GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

95370 Montigny-lès-  
Cormeilles

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et  
technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](http://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :



**INONDATION**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**REMONTÉE DE NAPPE**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**SÉISME**



sur ma commune :

**FAIBLE**



**MOUVEMENTS DE TERRAIN**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**



sur ma commune :

**IMPORTANT**



**RADON**



sur ma commune :

**FAIBLE**

## 3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)**



sur ma commune :

**CONCERNÉ**



**CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**



sur ma commune :

**CONCERNÉ**



**POLLUTION DES SOLS**



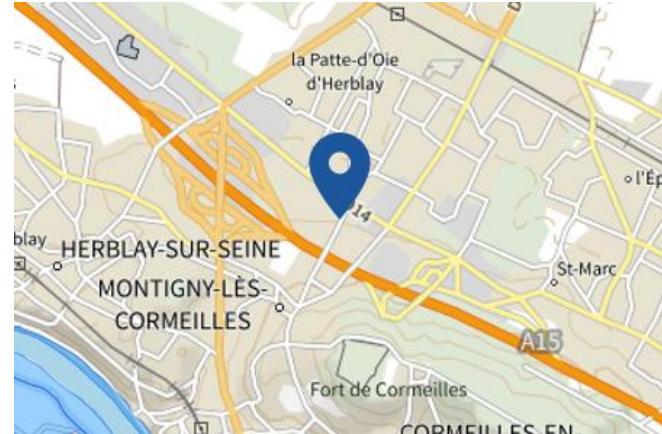
sur ma commune :

**CONCERNÉ**

# Risque d'inondation sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### DDRM : DDRM95

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :  
**Inondation**

## 7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

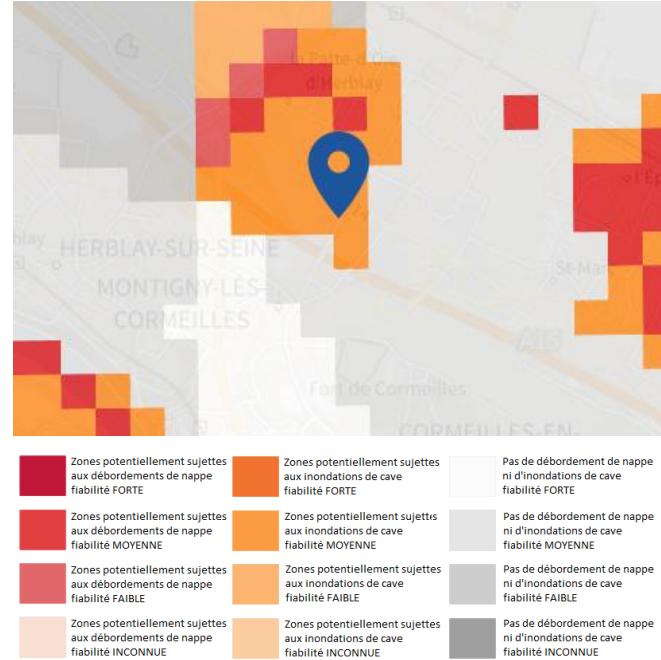
| Code NOR     | Libellé                           | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|-----------------------------------|------------|----------------------------|
| INTE0100760A | Inondations Remontée Nappe        | 01/03/2001 | 18/01/2002                 |
| INTE0000591A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 02/07/2000 | 15/11/2000                 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain              | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |
| INTE9800067A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 05/08/1997 | 28/03/1998                 |
| INTE9200405A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/05/1992 | 23/08/1992                 |
| NOR19831005  | Inondations et/ou Coulées de Boue | 05/07/1983 | 08/10/1983                 |
| NOR19830803  | Inondations et/ou Coulées de Boue | 22/06/1983 | 05/08/1983                 |

# Risque de remontées de nappe sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

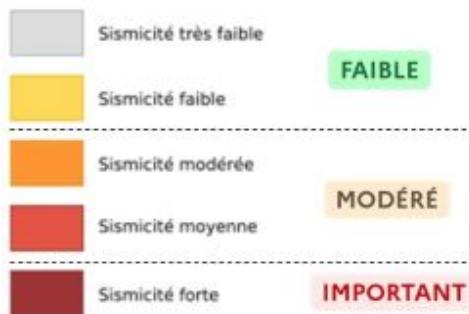
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

# Risque de séisme sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/>
- Départements 78,91,95 : [www.igc-versailles.fr/](http://www.igc-versailles.fr/)



## Informations détaillées :



### PPRN : R111.3 de 1987

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé R111.3 de 1987 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 23/05/1984

Date d'approbation : 08/04/1987

Le PPR couvre les aléas suivant :

#### Mouvement de terrain

**Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

# Risque de mouvements de terrain sur Montigny-lès-cormeilles



## PPRN : PPR Montigny-lès-Cormeilles

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR Montigny-lès-Cormeilles a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 23/04/2014

Date d'approbation : 10/07/2015

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Mouvement de terrain**

**Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



## DDRM : DDRM95

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

**Mouvement de terrain**

**Tassements différentiels**

## 2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR     | Libellé              | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE1928835A | Mouvement de Terrain | 12/03/2018 | 16/11/2019                 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## 12 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR     | Libellé    | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|------------|------------|----------------------------|
| INTE2127289A | Sécheresse | 01/07/2020 | 28/09/2021                 |
| INTE1926068A | Sécheresse | 01/10/2018 | 26/10/2019                 |
| IOCE0823837A | Sécheresse | 01/01/2006 | 10/10/2008                 |
| IOCE0823837A | Sécheresse | 01/07/2005 | 10/10/2008                 |
| IOCE0823837A | Sécheresse | 01/01/2005 | 10/10/2008                 |
| IOCE0829054A | Sécheresse | 01/07/2004 | 10/12/2008                 |
| IOCE0829054A | Sécheresse | 01/01/2004 | 10/12/2008                 |
| INTE0000771A | Sécheresse | 01/04/1997 | 29/12/2000                 |
| INTE9800135A | Sécheresse | 01/01/1992 | 23/04/1998                 |
| INTE9300001A | Sécheresse | 01/01/1991 | 07/02/1993                 |
| INTE9100268A | Sécheresse | 01/07/1990 | 19/07/1991                 |

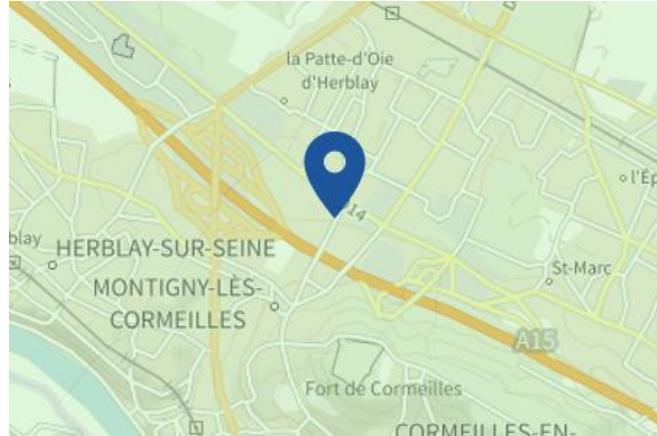
# Risque de retrait gonflement des argiles sur Montigny-lès-cormeilles

| Code NOR    | Libellé    | Début le   | Sur le journal officiel du |
|-------------|------------|------------|----------------------------|
| MDIE900017A | Sécheresse | 01/06/1989 | 15/12/1990                 |

# Risque radon sur Montigny-lès-cormeilles

 Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Montigny-les-cormeilles

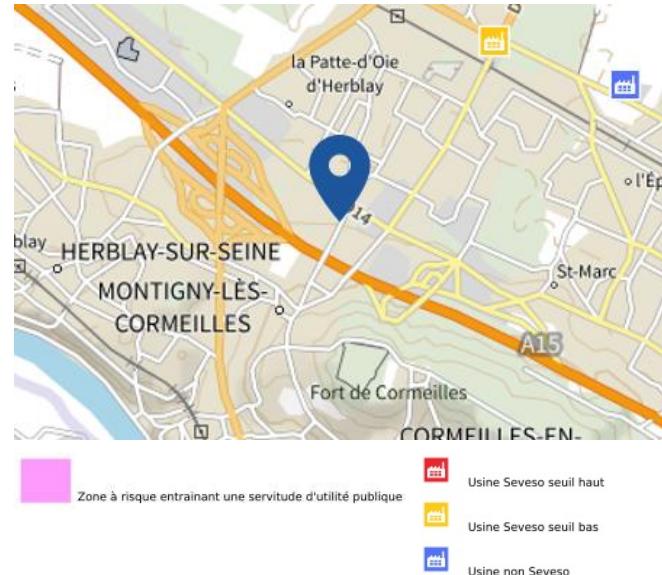
## Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



## Informations détaillées :

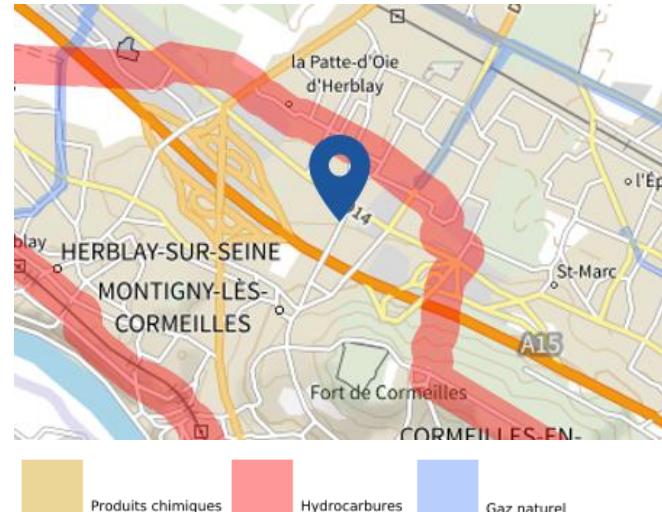
### 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

| Nom de l'établissement | Statut SEVESO    |
|------------------------|------------------|
| SILAR                  | Seveso seuil bas |

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Montigny-les-cormeilles

 Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



# Risque de pollution des sols sur Montigny-lès-cormeilles

## Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :



### SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.



### SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.  
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

## Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

| Identifiant | Type                        | Lieu                    |
|-------------|-----------------------------|-------------------------|
| 22300529    | Effondrement / Affaissement | MONTIGNY-LES-CORMEILLES |

## Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

| Identifiant  | Nom établissement                        | Statut instruction |
|--------------|--|--------------------|
| SSP000994001 | PPG-AC (EXSIGMAKALON EURIDEP-EX SF DUCO) | En cours           |
| SSP000033201 | Esso SAF                                 | Clôturée           |

## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

54 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement                          | Etat        | Activité principale |
|-------------|--|-------------|---------------------|
| SSP3901848  | Tôlerie, atelier de                        | Indéterminé |                     |
| SSP3901847  | Chaudronnerie de petites œuvres            | Indéterminé |                     |
| SSP3901846  | Chaussures, usine de fabrication de        | Indéterminé |                     |
| SSP3901845  | Chaudronnerie et serrurerie, atelier de    | Indéterminé |                     |
| SSP3901844  | Acétylène, usine de fabrication d'         | Indéterminé |                     |
| SSP3900381  | Peintures et vernis (fabrication de)       | Indéterminé |                     |
| SSP3900380  | Chaudières et moteurs à vapeur et          | Indéterminé |                     |
| SSP3900379  | Raffinage de 1ère distillation et cracking | Indéterminé |                     |
| SSP3900294  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900293  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900292  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900291  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900290  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900289  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900288  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900287  | Garage automobile                          | Indéterminé |                     |
| SSP3900286  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900285  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900284  | Chaufferie                                 | Indéterminé |                     |
| SSP3900283  | Station service                            | En arrêt    |                     |
| SSP3900282  | Imprimerie                                 | Indéterminé |                     |
| SSP3900281  |  | Indéterminé |                     |
| SSP3900280  | Concessionnaires de motos                  | Indéterminé |                     |
| SSP3900279  | Station service et garage                  | En arrêt    |                     |
| SSP3900278  | Station service - Garage                   | Indéterminé |                     |
| SSP3900277  | Station service et garage                  | En arrêt    |                     |
| SSP3900276  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900275  | Station service                            | En arrêt    |                     |
| SSP3900274  | Station service                            | Indéterminé |                     |
| SSP3900273  | Station service                            | Indéterminé |                     |
| SSP3900272  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900271  | Collège                                    | Indéterminé |                     |
| SSP3900270  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900269  | ?  | Indéterminé |                     |
| SSP3900268  | ?  | En arrêt    |                     |
| SSP3900267  | Verrerie d'art, verrerie soufflée          | Indéterminé |                     |
| SSP3900266  | Station service                            | Indéterminé |                     |
| SSP3900265  | Pressing                                   | Indéterminé |                     |

| Identifiant | Nom établissement                   | Etat        | Activité principale |
|-------------|-------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3898399  | Station service et hypermarché      | Indéterminé |                     |
| SSP3898390  | ?                                   | En arrêt    |                     |
| SSP3898389  | Carrosserie (atelier de)            | Indéterminé |                     |
| SSP3898388  | Garage automobile                   | Indéterminé |                     |
| SSP3898246  | Mécanique générale (atelier de)     | En arrêt    |                     |
| SSP3898235  | Station service et garage           | Indéterminé |                     |
| SSP3898234  | Station service et garage           | En arrêt    |                     |
| SSP3898233  | Parc de stationnement               | Indéterminé |                     |
| SSP3898232  | Peintures et vernis (fabrique de)   | En arrêt    |                     |
| SSP3898231  | Menuiserie                          | En arrêt    |                     |
| SSP3898228  | Verrerie                            | En arrêt    |                     |
| SSP3898227  | Vidanges (entreprise de)            | En arrêt    |                     |
| SSP3898226  | Four à plâtre                       | En arrêt    |                     |
| SSP3898225  | Bougies (fabrication de)            | En arrêt    |                     |
| SSP3898224  | Charpente industrielle (atelier de) | En arrêt    |                     |
| SSP3898223  | Mécanique générale (atelier de)     | En arrêt    |                     |





## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation  
**OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

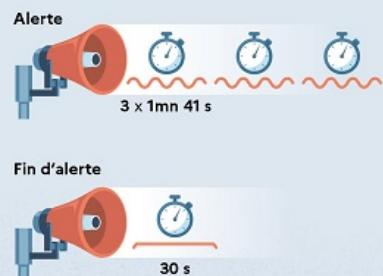
# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

## Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement

- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



## En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide



## Jusqu'à la fin de l'alerte



- RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



- RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



- NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)